

Principaux dossiers et décisions

Katakuhimatsheta a tenu une réunion régulière et une réunion spéciale le 24 mitshishu-pishim^u (février) 2026.

- En lien avec l'allocation budgétaire 2026-2027 :
 - ◇ Approbation de la demande d'allocation budgétaire 2026-2027 au montant de 96 513 678 \$ et autorisation aux directions des unités administratives à déposer les demandes et signer les diverses ententes de financement en découlant;
 - ◇ Mandat aux unités administratives de poursuivre les recherches de financement et de réduire les dépenses afin de résorber le déficit anticipé et d'atteindre ainsi un équilibre budgétaire pour l'exercice financier se terminant le 31 uinishku-pishim^u (mars) 2027;
 - ◇ Accord afin de sécuriser le manque à gagner de 4 098 303 \$ par les surplus accumulés des opérations de Pekuakamiulnuatsh Takuhikan.
- Accord afin de sécuriser 3 846 313 \$ dans les Fonds autonomes, faisant partie des prévisions incluses dans l'allocation budgétaire 2026-2027, et de mandater les directions des unités administratives à poursuivre les recherches de financement afin d'atténuer l'impact sur les Fonds autonomes.
- Désignation et autorisation à Pekuakamiu ilnutshimau (chef) et aux Takuhikanissatsh (conseillers) à signer les prochains amendements à l'entente de financement avec le ministère Services aux Autochtones Canada qui auront pour effet d'augmenter l'entente de financement pour l'année financière 2026-2027 et pour les années subséquentes, et ce, pour toute la durée de l'année financière 2026-2027, en prévoyant le dépôt des amendements dûment signés par les élus lors de la réunion décisionnelle suivante.
- Reconduction de l'Entente concernant certains enjeux forestiers et fauniques entre la Première Nation des Pekuakamiulnuatsh et le gouvernement du Québec par la signature de l'avenant n° 4 applicable aux années 2025-2026 et 2026-2027 prévoyant, notamment, un fonds de soutien financé à parts égales pour la valorisation des activités traditionnelles ainsi qu'un financement pour l'Approche collaborative d'aménagement forestier dans la réserve faunique Ashuapmushuan, mandat de poursuivre, dans les plus brefs délais, la renégociation de l'entente pour une période de 5 ans, et autorisation à Pekuakamiu ilnutshimau, Jonathan Germain, à signer l'avenant n° 4.
- En lien avec Shipiss inc. (minicentrale au fil de l'eau située en Mauricie) :
 - ◇ Changement de statut fiscal, passant d'une société imposable à une société exonérée d'impôt en vertu de l'article 149(1) de la Loi de l'impôt sur le revenu;
 - ◇ Versement d'un montant de 2 136 587 \$ pour l'impôt à payer de Shipiss inc. (excluant la récupération de l'impôt en main remboursable au titre de dividendes non déterminés [IMRTDND]), puisé dans les Fonds autonomes – volet Développement économique;
 - ◇ Remboursement par Shipiss inc. d'un montant maximum de 656 067 \$ pour la récupération de l'IMRTDND qui sera retourné aux Fonds autonomes – volet Développement économique;
 - ◇ Autorisation à la direction Économie, emploi et partenariats stratégiques à signer l'ensemble des documents requis et à prendre les mesures nécessaires pour permettre la mise en œuvre de la résolution.
- Octroi d'un mandat à M. Clifford Moar à titre de représentant de Pekuakamiulnuatsh Takuhikan au sein du conseil d'administration de la Société de l'énergie communautaire du Lac-Saint-Jean, jusqu'à décision contraire de Katakuhimatsheta, et nomination comme administrateur au sein du conseil d'administration de Gestion PEK inc., commanditaire de la société en commandite Groupe PEK, filière énergie de Pekuakamiulnuatsh Takuhikan.
- Octroi d'un bail à Transport N.G., sur l'immeuble identifié comme étant le lot 25-4-3 du rang A, d'une durée de 30 ans, selon le loyer et les autres modalités de location prescrites par la Politique sur l'octroi des droits fonciers et de permis et sur l'établissement des droits et loyers payables et tout encadrement qui y est lié, conditionnellement au respect de certaines conditions dans un délai de 9 mois suivant la décision de Katakuhimatsheta, à défaut de quoi la résolution devient nulle et sans effet.

[Suite à la page suivante]

Principaux dossiers et décisions (suite)

- Octroi d'un bail à 9212-6127 Québec inc., sur l'immeuble identifié comme étant le lot 68 du rang A, d'une durée de 30 ans, selon le loyer et les autres modalités de location prescrites par la Politique sur l'octroi des droits fonciers et de permis et sur l'établissement des droits et loyers payables et tout encadrement qui y est lié, conditionnellement au respect de certaines conditions dans un délai de 9 mois suivant la décision de Katakuhimatsheta, à défaut de quoi la résolution devient nulle et sans effet.
- Octroi d'un bail à Missinak-Minishtik^u escalade, sur l'immeuble identifié comme étant le lot 1338A, d'une durée de 30 ans, selon le loyer et les autres modalités de location prescrites par la Politique sur l'octroi des droits fonciers et de permis et sur l'établissement des droits et loyers payables et tout encadrement qui y est lié, conditionnellement au respect de certaines conditions dans un délai de 9 mois suivant la décision de Katakuhimatsheta, à défaut de quoi la résolution devient nulle et sans effet.
- Octroi d'un bail à Service d'approvisionnement de carburant commercial, sur l'immeuble identifié comme étant les lots 1343A et 1343B, d'une durée de 30 ans, selon le loyer et les autres modalités de location prescrites par la Politique sur l'octroi des droits fonciers et de permis et sur l'établissement des droits et loyers payables et tout encadrement qui y est lié, conditionnellement au respect de certaines conditions dans un délai de 9 mois suivant la décision de Katakuhimatsheta, à défaut de quoi la résolution devient nulle et sans effet.
- Autorisation à la direction Éducation et main-d'œuvre à signer des lettres d'entente complémentaire avec le Syndicat des travailleuses et travailleurs de l'enseignement de Mashteuiatsh (STTEM).
- Autorisation à Pekuakamiu ilnutshimau et la direction Santé et mieux-être collectif à signer la lettre d'entente n° 5 concernant le remboursement des congés annuels, comme convenu avec le Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 5384.

Représentations faites par les élus

- Participation des vice-chefs Patrick Courtois et Carina Dominique ainsi que de la conseillère Sylvie Langevin à des activités soulignant la persévérance scolaire dans les écoles Amishk et Kassinu Mamu, à Mashteuiatsh le 16 février 2026.
- Participation du chef Jonathan Germain à l'assemblée générale annuelle de la Nation Innue, par visioconférence le 18 février 2026.
- Participation de Katakuhimatsheta à une rencontre avec une classe de 5^e année de l'école Amishk, à Mashteuiatsh le 19 février 2026.
- Participation du chef Jonathan Germain et du vice-chef Patrick Courtois à une rencontre avec le chef de l'Assemblée des Premières Nations Québec – Labrador (APNQL), Francis Verreault-Paul, et l'Union des préfets du Saguenay–Lac-Saint-Jean, à Saguenay le 20 février 2026.
- Participation de la vice-chef Carina Dominique et de la conseillère Sylvie Langevin à une rencontre avec des représentants du ministère des Transports et de la Mobilité durable et de la communauté d'Opitciwan, à Mashteuiatsh le 20 février 2026.
- Participation des conseillères Sylvie Langevin et Sandy Raphaël au brunch et aux activités de la Fête des neiges Pipun, au gymnase et derrière l'aréna de Mashteuiatsh le 21 février 2026.
- Allocution du vice-chef Patrick Courtois au Rendez-vous Transition verte de la Chambre de commerce et d'industrie de Saguenay – Le Fjord, à Saguenay le 26 février 2026.
- Allocution de la conseillère Sylvie Langevin lors de l'activité d'accueil des nouveaux employés de Pekuakamiulnuatsh Takuhikan, à Mashteuiatsh le 26 février 2026.



1671, rue Ouiatchouan
Mashteuiatsh (Québec) G0W 2H0
Téléphone : 418 275-2473
Courriel : info@mashteuiatsh.ca
www.mashteuiatsh.ca

Le feuillet *Katakuhimatsheta : Atusseun mashinaikana kie ueueshtashuna, Dossiers et décisions en bref* est distribué dans tous les foyers de la communauté ainsi qu'à tous les employés de l'organisation et mis en ligne sur le site Web après chaque réunion régulière de Katakuhimatsheta (Conseil des élus).

Si vous avez des commentaires concernant cette publication, n'hésitez pas à nous joindre au 418 275-5386, poste 1442 ou info@mashteuiatsh.ca.

Prenez note que les procès-verbaux des réunions de Katakuhimatsheta sont mis en ligne sur notre site Web www.mashteuiatsh.ca, dans la section *Centre de documentation*.
